

DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, infirmières prescriptrices et infirmiers prescripteurs

EXPÉDITEUR : Émilie Bouchard, conseillère-cadre au développement de la pratique en soins infirmiers

DATE : 21 août 2018

OBJET : Nouvelle façon d'inscrire le numéro de prescripteur : abolition de la portion «PI-X»

En date du 7 juin 2018, l'OIIQ a avisé les prescripteurs concernant la nouvelle façon d'inscrire le numéro de prescripteur sur leur prescription. Une lettre confirmant cette mise à jour a été déposée dans la section «*Mon compte*» sur le site Web de l'OIIQ, sous l'onglet «*Numéro de prescripteur*». Cette lettre remplaçait la correspondance précédemment reçue.

Changements apportés

Le numéro de prescripteur contient six chiffres, les mêmes qu'auparavant, tandis que la portion « PI-X » n'en fait plus partie, ne servant qu'à des fins administratives.

Numéro de prescripteur antérieur

PI-1-82XXXX



Numéro de prescripteur actuel

82XXXX

En résumé, lorsque la prescriptrice émet une prescription, elle ne doit plus inscrire le «PI-X», mais seulement les 6 chiffres pour s'identifier. Les formulaires de prescription disponibles sur le portail dans la section «*Prescription infirmière*» ont été modifiés en conséquence.

Pour toute autre information, consultez la section «*Droit de prescrire*» du site Web de l'OIIQ à l'adresse www.oiiq.org ou contactez la DSIEU à l'adresse prescription.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Cordialement,

E.B.